

Déjà 35 ans...

L'association pour la sauvegarde du phare de Cordouan est née voici exactement 35 ans, un jour de novembre 1981. Le sénateur Bœuf en prenait la présidence.

L'administration des Phares et Balises avait en projet de déclasser Cordouan et de fermer le phare. L'association s'est alors créée pour mobiliser toutes les bonnes volontés, préserver l'édifice et éviter qu'il soit livré au pillage. Les médias locaux et nationaux (presse, télé) sont sollicités.

Fort émoi des élus locaux de tous bords, de la population, relayés par une campagne médiatique. Après bien des discussions, un tour de table est organisé entre l'État et les collectivités locales pour décider une première campagne de travaux urgents et participer au financement du coût de gardiennage. Cordouan est sauvé !

35 ans après, le phare est toujours allumé, avec une présence humaine (même si les gardiens de l'État sont retraités) et des travaux réguliers sont effectués par l'État en lien avec un financement des collectivités locales.

Forte de plus de 450 membres, l'association reste vigilante. Elle est reconnue par tous les partenaires pour son engagement, son expertise et sa volonté de continuer à assurer la promotion de Cordouan.

1981 : Création de l'association pour la sauvegarde du phare de Cordouan.

1983 : Premiers travaux de restauration du phare. Aménagement d'une salle d'exposition sur Cordouan dans le phare de Grave.

1984 : Cérémonies du 4^{ème} centenaire du contrat de construction de Cordouan. Émission d'un timbre-poste et d'une médaille de la Monnaie de Paris.

1988 : L'association signe les premières conventions avec les transporteurs pour organiser les visites de Cordouan... jusqu'à la chapelle dans un premier temps

1999 : Ouverture d'un musée de plusieurs pièces dans l'un des logements des gardiens du phare de Grave.

2002 : Premières démarches pour le classement de Cordouan à l'UNESCO.

2005 : 1^{ère} « sortie des adhérents » à Cordouan.

2010 : Les gardiens État sont remplacés par ceux du SMIDDEST

2011 : Cérémonie du 4^{ème} centenaire de l'allumage de Cordouan. Première nocturne au phare de Grave.

2011 : Achat de la vedette « Matelier » qui a assuré la relève des gardiens de Cordouan de 1962 à 2005. Bientôt inscrite aux Monuments Historiques

A vos agendas !!!

Assemblée générale au Verdon le samedi 25 février

Sortie des adhérents à Cordouan le samedi 3 juin

Nocturnes au phare de Grave : mercredi 19 juillet et jeudi 10 août (avec restauration sur place et animation musicale)



Notre association est partenaire de cette exposition aux Archives Départementales, qui met en valeur l'estuaire de la Gironde, à travers le patrimoine et les paysages de ses rives.

Entrée libre et gratuite, cours Balguerie, à Bordeaux.

Du lundi ou vendredi de 9 h à 17 h.

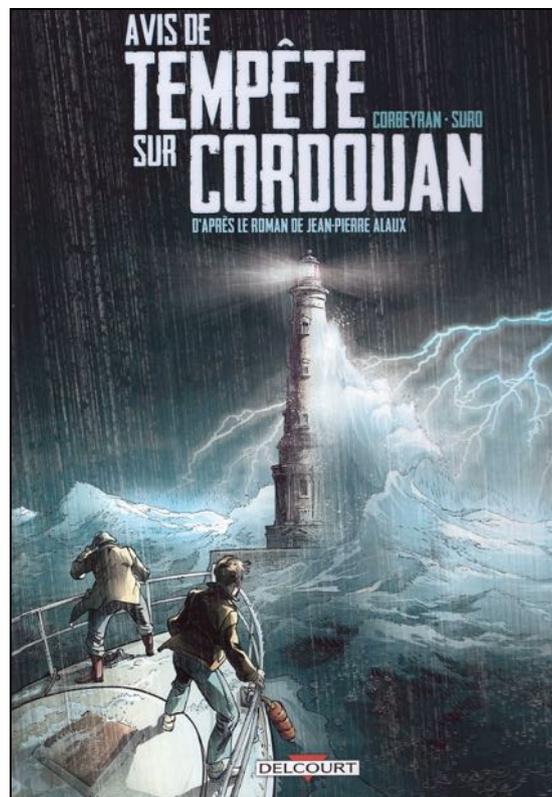
Les samedis et dimanches de 14 h à 18 h.

Deux projets en cours de réflexion pour 2017 :

- un nouveau flyer présentant le musée du phare de Grave et pour inciter les touristes à visiter Cordouan
- l'installation d'une machine permettant de transformer des pièces de 5 centimes en médailles ovales sur 3 phares de Gironde.

Une B.D. sur Cordouan !

Jean-Paul Alaux est connu pour ses écrits sur Cordouan. Une adaptation de l'un d'eux permet de découvrir une histoire policière qui a pour cadre le phare, dessiné avec réalisme et précision.



Avis de tempête sur Cordouan

Le jour de la mort du Président Pompidou, un conservateur des monuments historiques se rend à Cordouan pour évaluer les travaux à réaliser (déjà) Cette visite coïncide avec l'annonce de la mort d'un fils de gardien.

Avis aux amateurs et aux collectionneurs ! Quelques exemplaires sont encore disponibles au musée (lors de sa réouverture) car ce fut un succès de librairie dans la région. Prix de vente : 12,50 €

Bulletin d'adhésion 2017 (à découper)

M. Mme (Prénom et Nom) :

Adresse :

Courrier électronique : Téléphone :

Renouvelle(nt) son (leurs) adhésion(s) à **l'Association pour la Sauvegarde du Phare de Cordouan** pour l'année 2017.

Cotisation individuelle : 10 €

Cotisation «couple» : 15 €

Coupon à détacher et à joindre à votre règlement adressés à :

Jean-Marie CALBET - 23 route du Petit Moulin - 33340 Gaillan-Médoc